

INFORMATION

Paris, le 22 janvier 2019

Suite à sa présentation, la PEEP avait approuvé l'esprit de la réforme du baccalauréat général.

En effet, le système des séries ne correspondait plus à différents besoins et attentes, notamment concernant l'adaptation et la réussite dans les études supérieures. Ainsi, les taux d'échecs importants en première année d'université témoignent du décalage entre les enseignements des filières et les facteurs de réussite dans le supérieur.

Pour nous, permettre aux élèves d'approfondir les matières en lien avec leurs goûts et leur projet professionnel doit amener à une meilleure réussite de tous.

Aujourd'hui, la démarche **Parcoursup** s'appuie largement sur les notes de contrôle continu, à l'exception des épreuves anticipées de première.

Avec la **Réforme du baccalauréat général**, les notes de celui-ci et de Parcoursup seront les mêmes, à l'exception du Grand oral et de la Philosophie.

Point sur l'offre territoriale des spécialités, aujourd'hui

Sur la base des informations disponibles

→ L'offre proposée résulte d'un dialogue entre le Rectorat et les chefs d'établissement. Elle est construite à partir d'une combinaison des critères suivants :

- proposer une offre riche et attractive
- la ressource en enseignants
- la capacité à accueillir un nombre suffisant d'élèves par spécialité

→ Si l'on compare l'offre actuelle des séries aux propositions de la réforme, ces dernières semblent plus intéressantes dans le sens d'un élargissement global des matières proposées.

Au national	Pourcentage de lycées proposant les séries (aujourd'hui) ou les spécialités (projet)		
	Moyenne globale	Moyenne lycées « défavorisés »	Moyenne petits lycées (- de 3 classes par niveau)
Système actuel : 3 séries	84%	81%	30%
Réforme : 7 spécialités ou +	93%	90%	60%

Les petits lycées en zone rurale et les petits établissements auront une offre moins fournie que les autres mais en progrès puisque 60% d'entre eux auront sept spécialités ou plus.

Certains établissements ont choisi de conserver leurs spécificités en choisissant par exemple de proposer uniquement les 5 spécialités scientifiques.

Les lycées privés ont souvent de petits effectifs et proposent une offre réduite. Cette situation devrait être une chance pour les lycées publics qui pourront proposer des combinaisons attractives. Exemples : Maths/Numérique/Arts ou Histoire-Géographie/Economie/Langues puis Maths complémentaires.

→ Concernant certains des enseignements de spécialités les plus rares : le Numérique était proposé selon des horaires réduits, et les Arts le plus souvent sous forme d'options.

Selon le projet de réforme, ils pourront être enseignés jusqu'à 6 heures par semaine en terminale.

Pourcentage de lycées proposant les spécialités rares (projet)		
Numérique	Arts	Sciences de l'ingénieur
36%	43%	42%

A noter : le Ministère s'est engagé auprès du groupe de travail sur la réforme du lycée à examiner les situations où l'offre de formation s'avérerait réduite avec la réforme.

Les conditions de la réussite de la réforme du lycée

La réforme doit permettre à chaque élève d'être en position de construire son parcours en fonction de ses goûts et de son projet. Cela va contraindre les lycées à se réorganiser et les enseignants à repenser leurs cours, à préparer peut-être de nouvelles matières (Enseignement Scientifique ou Numérique et Sciences informatiques) voire à changer d'établissement.

Nous rappelons que l'objectif de la réforme se conçoit dans la perspective de l'intérêt des élèves ; c'est notre préoccupation première.

→ L'organisation au sein du lycée

Le libre choix des élèves est prévu dans la note de service du 26 septembre 2018. Il doit être possible à un élève de choisir Maths/Arts/Humanités, Littérature et Philosophie. Reconstituer les 3 filières en obligeant les élèves à choisir des triplettes obligatoires n'est pas acceptable.

Il ne sera peut-être pas possible de permettre toutes les combinaisons existantes au sein

d'un lycée, et très certainement ardu de réaliser des emplois du temps intégrant toutes ces possibilités !

Par ailleurs, toujours au vu de sondages menés dans quelques lycées, certains enseignements risquent de ne pas pouvoir être mis en place faute d'élèves, notamment en Langues.

→ La mobilité, une nécessité pour la réussite des élèves

Idéalement il faudrait que les lycéens puissent trouver dans leur établissement de secteur toutes les combinaisons souhaitées. Ce qui n'est sans doute pas possible dans la pratique. Il est indispensable pour la réussite des élèves d'y remédier :

- En mutualisant les spécialités et les options dans les bassins. Cela doit aller bien sûr avec une offre de transport correcte.
- En permettant aux élèves qui n'ont pas accès à la spécialité voulue (enseignement essentiel) au sein de leur établissement, d'avoir une place prioritaire en internat, dans le lycée choisi. La note de service ministérielle évoque une « procédure d'affectation qui peut être mise en place au niveau académique ». **Nous devons dans notre dialogue avec le Recto rat exiger le caractère obligatoire de cette procédure.**
- En développant les possibilités **gratuites** de cours à distance (par le CNED par exemple) afin de conserver la richesse de certaines options.

→ La décision d'orientation et le choix des spécialités

C'est aux jeunes et aux familles que revient le choix des spécialités, en fonction des caractéristiques d'organisation de l'établissement.

Il s'agit de veiller à ce que cela soit effectif et que les lycées ne cherchent pas à gérer uniquement les souhaits des enseignants ! Une démarche qui privilégierait, au niveau des ressources, le maintien des heures par matières, n'est pas acceptable : **c'est l'organisation du lycée qui doit s'adapter aux choix des élèves.**

Pour continuer...

Les grandes lignes de la réforme ont été mises en place ; les cartes de spécialités sont connues mais ce n'est que le début d'un travail pour les responsables de la PEEP.

Nous serons mobilisés sur plusieurs plans.

☞ Au niveau national, le Groupe de travail veillera à demander les précisions nécessaires sur les modalités de mise en œuvre de la réforme et à transmettre au Ministère les points bloquants.

☞ Au niveau Académique, les cartes de spécialités doivent être étudiées, en particulier

leur répartition sur les différents bassins ; l'objectif est de favoriser le plus large choix possible aux élèves. La capacité à être mobile est une condition importante de la réussite des élèves ; **elle ne doit pas être un frein pour les élèves et les familles.**

⇒ Dans les lycées nous devons être à la fois dans le dialogue et l'exigence avec les chefs d'établissement. Plusieurs axes de travail se dégagent ; entre autres :

- **La formation de nos parents délégués de 2nde** et éventuellement celle des parents de 3^{ème}. Pour nous, parents d'élèves, il est indispensable de bien comprendre le fonctionnement du nouveau lycée afin d'être pertinents.
- **L'information aux familles** : de la 3^{ème} à Parcoursup, en passant par le lycée professionnel, de grands changements se produiront d'ici 2021.
- **Les dotations horaires globales (DHG)** ont été annoncées dans les établissements ; les proviseurs savent quels moyens leur ont été attribués. L'organisation des spécialités et les moyens qui y seront consacrés seront âprement discutés dans les CA. Les intérêts des différents acteurs peuvent être contradictoires. **Nous devons prendre part à ces discussions pour toujours ramener l'intérêt des élèves au cœur de cette nouvelle organisation.**

Au-delà de la mise en place technique, la réussite de la réforme dépendra largement de la qualité et la pertinence de l'information faite aux élèves et aux familles par les proviseurs, les professeurs, les psychologues de l'éducation nationale, **en gardant à l'esprit que la décision revient aux familles.**

En tout état de cause, la fédération comprend et relaye auprès du Ministère l'inquiétude des parents face à la mise en place de cette réforme ; une inquiétude légitime générée et amplifiée notamment par le fait que les programmes ne sont pas encore validés, que les professeurs principaux sont en cours de formation, que la répartition et la mobilisation des moyens ne sont pas encore fixées (comme la mobilité).

Très cordialement,

La Fédération